



Luc-la-Primaube

DECISION DU MAIRE Ville de Luc-la-Primaube

220704DC24

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ACCEPTATION INDEMNITE DE SINISTRE

BARRIERE RUE DES FOUGERES

Le Maire de la Commune de Luc-la-Primaube,

Agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020,

Considérant le contrat d'assurance « Dommage au bien » souscrit par la commune de Luc-la-Primaube auprès de la SMACL ASSURANCE GROUPE VYV et dont le numéro de police du contrat est le AO 3120-0001.

Considérant le sinistre survenu le 09 octobre 2021 au niveau de la Rue des Fougères suite à une perte de contrôle du véhicule de monsieur LAFON Gaëtan ayant provoqué un dégât sur la barrière de sécurité,

Considérant le courrier de notre assureur SMACL ASSURANCE GROUPE VYV datant du 5 mai 2022,

DÉCIDE

D'accepter l'indemnité de remboursement immédiat d'un montant de 790,87 €.

Fait à Luc-la-Primaube, le 04/07/2022

Le Maire,



Jean Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,
Compte tenu de la transmission en préfecture le... 05/07/22
Et de la publication le... 05/07/22...



Le Maire

Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube
Tel : 05.65.71.34.20 E-mail : mairie@luc-la-primaube.fr
www.luc-la-primaube.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Acceptation indemnité de sinistre - barrière rue des
Fougères

Date de décision: 04/07/2022

Date de réception de l'accusé 05/07/2022
de réception :

Numéro de l'acte : 220704DC24

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220704-220704DC24-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : ACCEP INDEM LAFON - RUE DES FOUGERES - SOLDE - 790
EUROS 87.docx (99_AU-012-211201330-20220704-
220704DC24-AU-1-1_1.pdf)